



Avec une participation très élevée de 88.29 % aux dernières élections professionnelles de 2014, les agents de la DDFIP de l'Isère ont montré leur attachement à la démocratie sociale et à la vie syndicale.

C'est tout aussi vrai au niveau national avec 86% de participation.

C'est pour nous une fierté, mais aussi une responsabilité dont nous sommes pleinement conscients.

Cette responsabilité nous amène principalement à intervenir à travers 3 grands axes :

- Etre en permanence aux côtés des agents afin de connaître au plus près leurs besoins, leurs problèmes et leurs revendications,
- Préparer les différentes instances,
- Rendre compte de leur déroulé de façon exhaustive.

La direction générale veut de façon totalement unilatérale et brutale interdire aux élus, tant au plan national que local, d'assumer leurs responsabilités définies ci-dessus.

Elle veut diviser par 2 les autorisations d'absence consacrées aux préparations et compte-rendus des Comités Techniques et aux Commissions administratives paritaires. De plus, elle impose aux directions locales de dupliquer ce schéma, sans aménagement possible. Pour la DG, nous devons choisir entre la préparation (tronquée, qui plus est) ou le compte rendu, mais pas les deux !!

Avec cette attaque frontale contre le dialogue social, dès demain, les représentants seront dans d'énormes difficultés, voire dans l'impossibilité de défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement les conditions de vie au travail et les missions.

Si demain, les organisations syndicales sont réduites au silence, ce sont les agents qui seront réduits au silence ! Car à travers nous ce sont bien les agents, leurs règles de gestion, leurs droits et garanties que vise la direction générale !

Les sections syndicales des finances publiques Isère, Solidaires, CGT, UNSA, CFDT et CFTC, attachées au respect de la démocratie, aux droits des élus du personnel, tout comme à la défense individuelle et collective des agents, condamnent sans appel le diktat de la DGFIP et exigent

- Le retrait de ce projet de régressions inacceptables.
- Le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CT (et des CAP),
- Que tous les moyens soient donnés aux élu(e)s et représentant(e)s des personnels (titulaires et suppléants) pour accomplir correctement leur mandat et assurer pleinement la défense des droits des agents.

Pour résumer, la direction générale a décidé arbitrairement et de manière unilatérale de revenir sur les dispositions que nous avons obtenues au moment de la fusion en termes d'exercice du droit syndical.

La précipitation dont fait preuve la DG pour mettre en place ces nouveaux règlements va de fait entraîner une dégradation du dialogue social, déjà tendu.

Pour nous, l'objectif de l'administration est clair : limiter le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire, encadrer strictement cette activité pour la restreindre, décrédibiliser et délégitimer l'action des syndicats. Rappelons que la fusion de la DGI et de la DGCP en son temps avait déjà largement permis à l'administration de faire des économies en matière de droits syndicaux...

De plus, dans un contexte électoral particulièrement indécis, il n'est pas inenvisageable d'avoir un changement de DG. Son successeur peut avoir une approche différente du dialogue social et vouloir modifier à nouveau les règlements intérieurs des instances.

Dès lors, si vous décidiez de valider sans notre accord ce nouveau règlement en l'état, l'ensemble des représentants élus au CTL Isère vous annonce d'ores et déjà qu'elle exigera aussi de l'administration qu'elle se conforme à l'ensemble des textes en vigueur ainsi qu'à ses propres obligations réglementaires,

Isabelle FERRUCCI
Secrétaire Départementale Solidaires Finances Publiques 83

Dominique LO-MONACO
Secrétaire Départemental CGT 38

Céline PONÇON
Secrétaire Départementale CFDT 38

Delphine AUBERT
Secrétaire Départementale UNSA 38

Antoine COUDREAU
Secrétaire Départemental CFTC 38